

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : Français

N° : ICC-02/05-01/20
Date : 3 Octobre 2022

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : Mme la Juge Joanna Korner, Juge Présidente
Mme la Juge Reine Alapini-Gansou
Mme la Juge Althea Violet Alexis-Windsor

**SITUATION AU DARFUR, SOUDAN
AFFAIRE**

LE PROCUREUR

c. MR ALI MUHAMMAD ALI ABD-AL-RAHMAN ("ALI KUSHAYB")

PUBLIC

Avec Annexe 1 Confidentielle

Enregistrement d'un document dans le dossier de l'affaire

Origine : La Défense de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mr. Karim A.A. Khan KC, Procureur
Ms Nazhat Shameem Khan, Procureure
Adjointe
Mr. Julian Nicholls, 1^{er} Substitut

Les conseils de la Défense

Mr Cyril Laucci, Conseil Principal
Mr Iain Edwards, Conseil adjoint

Les représentants légaux des victimes

Me Natalie von Wistinghausen
Mr Anand Shah

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Mr Xavier-Jean Keïta, Conseil Principal
Me Marie O'Leary, Conseil

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mr Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils

Mr Peter Vanaverbeke

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

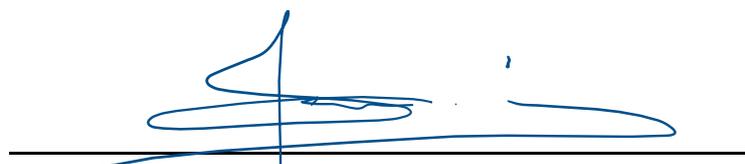
Mr Nigel Verrill

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

1. La Défense enregistre dans le dossier de l'affaire un document signé par Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman confirmant son consentement à ce que les audiences continuent en son absence pour la période qui y est mentionnée. Ce document est soumis en Annexe 1 en sa version originale en Arabe signée, avec sa traduction non signée en Anglais.
2. En vertu de la norme 23bis-1 du Règlement de la Cour, l'Annexe 1 à la présente soumission est classifiée « CONFIDENTIELLE », dans la mesure où elle mentionne les motifs de l'absence de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman.



Mr Cyril Laucci,
Conseil Principal de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman

Fait le 3 Octobre 2022, à La Haye, Pays-Bas.